

REUNION DU 31 MARS 2008

L'an deux mille huit, le trente et un mars à vingt heures trente , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Benoît ANQUETIN, Maire .

Etaient présents: Mrs Barbier, Besset, Boquier, Gibert, Laboulais, Lefrançois, Roger, Verges, Vigreux, Godard, Larochelle, Malazdra, Marcotte formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Esnault. Mme Malazdra a été nommée secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les associations ont été rencontrées, par Monsieur le Maire, Mr Verges et Mme Malazdra afin de discuter avec elles du montant de leurs subventions, en fonction de leur situation financière et de leurs besoins.

Association familiale rurale	1 400 €
Coopérative scolaire de St Aubin Epinay	4 500 €
Société des anciens combattants	100 €
Association d'aide ménagère de Fresne-le-plan	190 €
Association intercommunale pour personnes âgées	435 €
Association de la cantine scolaire	18 000 €
Association française contre les myopathies	75 €
ELSA	800 €

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques DAVID, Trésorier du Mesnil-Esnard, qui présente au conseil le Budget Primitif de l'année 2008, qui a été préparé avec la Commission Communale des Finances.

Les taux d'imposition sont à nouveau maintenus à leur niveau.

* Taux d'imposition pour 2008 :

<u>fiscal</u>	<u>Bases 2007</u>	<u>Taux 2007</u>	<u>Bases 2008</u>	<u>Taux 2008</u>	<u>Produit</u>
Taxe d'habitation	622 186	17,23 %	638 700	17,23 %	110 048
Taxe foncière (nâti)	373 665	30,93 %	380 900	30,93 %	117 812
Taxe foncière (non bâti)	19 891	61,05 %	20 000	61,05 %	12 210
				=	<u>240 070</u>

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions du Budget 2008, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	175 680 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	264 361 €
Chapitre 65 - Aures charges de gestion courantes	119 444 €
Chapitre 66 - Charges financières	5 000 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	10 000 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	158 322 €
Total dépenses	732 807 €

Recettes

Chapitre 013 - Atténuation de charges	20 000 €
Chapitre 70 - Produits des services	6 500 €
Chapitre 72 - Travaux en régie	10 429 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	252 070 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	282 646 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	66 000 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	500 €
002 - Excédent antérieur reporté	94 662 €
Total recettes	732 807 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Restes à reporter B.P. 2007	667 293 €
Opération d'ordre transfert entre sections	10 429 €
Opération 047 - Eclairage public	12 208 €
Opération 048 - Salle polyvalente	5 000 €
Opération 049 - Voirie	290 929 €
Opération 053 - Edifices religieux	23 000 €
Opération 055 - Groupe scolaire	445 000 €
Total dépenses	1 453 859 €

Recettes

Restes à reporter B.P. 2007	452 347 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	168 251 €
Excédent d'investissement reporté	46 694 €
Virement de la section de fonctionnement	158 322 €
Fonds de compensation de la TVA	98 791 €
Opération 049 - Voirie	270 925 €
Opération 053 - Edifices religieux	9 700 €
Opération 055 - Groupe scolaire	228 829 €
Opération 058 - Site St Romain	20 000 €
Total recettes	1 453 859 €

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

L'association de la cantine scolaire souhaite modifier ses statuts, qui remontent à 1975. L'association prévoyant d'ouvrir à des membres d'honneur, l'assemblée souhaite un complément d'information sur les droits, pouvoirs et attributions d'un membre d'honneur au sein d'une association. Cet ordre du jour sera réexaminé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES COTISATIONS ANNUELLES A L'AFCM DE M LETELLIER

Monsieur LETELLIER, Régisseur d'Avances du Centre de Loisirs, devant versé à l'Association Française de Cautionnement Mutuel des cotisations annuelles de 10 € pour son cautionnement, demande la prise en charge par la commune de ces cotisations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de payer à M LETELLIER ses cotisations annuelles à l'A.F.C.M.

EMBAUCHE DE M LETELLIER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il convient pour garder M LETELLIER dans toutes ses activités sur la Commune (Centre de Loisirs, Initiation musicale, Bibliothèque), de lui faire une proposition d'emploi, dans un premier temps sous contrat saisonnier de six mois, son contrat venant à échéance au titre de l'Association des Familles Rurales.

Le conseil Municipal décide de le recruter, avec un salaire proche de celui qu'il a actuellement à l'A.F.R. et charge Monsieur le Maire de la signature de son contrat de travail.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie

Le mardi 25 mars dernier a eu lieu la réception du chantier de l'aménagement de la place de l'église et du RD 42 avec Mme Lecornu de la Direction Départementale de l'Equipement d'Elbeuf et l'Entreprise SCREG.

La reprise de la piste cyclable du rond-point RD 42 - RD 7 à l'entrée du Clos des Roses se fera du 14 au 18 avril 2008. L'engazonnement sera également repris. Le bi-couche du parking de la salle St Romain sera fait.

Les problèmes d'éclairage de la sente de la ravine sont réglés.

Route du Parc Languet, des cailloux ont été mis dans la ravine pour ralentir les eaux de ruissellement.

Des travaux seront à prévoir route du faulx pour l'enfouissement du réseau éclairage public des trois dernières maisons.

Cabine téléphonique à Epinay

Un courrier va être adressé à France Télécom pour demander la remise en état de la cabine téléphonique : glace et éclairage cassés.

Communication

La commission doit travailler à la préparation du prochain St Aubin Epinay Infos N°39. Tous les éléments nécessaires à sa rédaction vont être réunis (photos, textes), sur les évènements communaux et associatifs.

Calendrier :

- le 22 avril 2008 à 19 heures : Commission cimetièrè
- le 22 avril 2008 à 20 heures 30 : Commission Site Saint Romain
- le 5 mai 2008 à 20 heures 30 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Benoît ANQUETIN

Les conseillers,